

Délibération N° 2025-35

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 13 juin 2025,
sous la présidence de Mme Isabelle von BUELTZINGSLOEWEN, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
 - Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés, notamment l'article 38 ;
 - Vu** la délibération 2025-10 portant élection du M. Willy BEAUVALLET en qualité de Vice-président enseignant en charge du Conseil d'administration, des personnels et de la stratégie budgétaire ;
 - Vu** la démission de M. Willy BEAUVALLET, en date du 5 mai 2025 ;
- Sur proposition** de la Présidente de l'Université,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Election du Vice-président enseignant du Conseil d'administration

Les administrateurs et administratrices ont élu M. James WALKER, membre élu du collège B du Conseil d'administration, Vice-président du Conseil d'administration, au 1^{er} tour à la majorité absolue des membres en exercice (19 voix pour, 7 voix contre, 3 bulletins blancs).

Il prend le titre de Vice-président du CA en charge de l'internationalisation et de l'alliance européenne à compter du jour de l'adoption de la présente délibération.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 29

Fait à Lyon, le 16 juin 2025

La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'Université à compter du 20 juin 2025

La présente délibération peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte. Ce recours doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux.
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Date de transmission à la Rectrice, chancelière des universités : 20 juin 2025.